



## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES ETT ESUS POUR CANDIDATER AU FONDS DE GARAN'TTi

### Rappel des modalités de dépôt du dossier sur la plateforme

- Le dépôt de candidature s'effectue sur une plateforme avec [le lien suivant](#). Pour se connecter, indiquer :
  - l'identifiant suivant : **d.fe**
  - le mot de passe suivant : **Coop1234**
- Chaque structure dépose son fichier zippé nommé **SIREN – NOM STRUCTURE.zip**.
- Chaque fichier est composé de l'ensemble des pièces justificatives scannées **pièce par pièce**.
- Chaque pièce justificative est intitulée **par le SIREN de la structure suivi du NOM exact de la pièce justificative demandée**. Ex. : Le document se référant aux statuts de la structure est nommé « SIREN-Statuts ».

### Conformité de votre dossier de candidature au fonds

Lors du dépôt de votre dossier de candidature, assurez-vous que :

- Vous êtes en possession d'un **justificatif de l'agrément ESUS**.
- Vous avez renseigné correctement le [questionnaire](#) en ligne et le **tableur Grille d'analyse Garan'tti**
- Vous avez déposé sur la **plateforme** la liste des pièces justificatives ci-dessous.
- Vous avez respecté le **déla**i imparti :

Date de clôture pour les ETT ESUS déjà membres du fonds : **30/04/25**

### Pièces justificatives

La liste des pièces divergent s'il s'agit d'une ETT ESUS en création ou déjà créée.

#### Conformité de la candidature de l'ETT ESUS

- Justificatif d'agrément ESUS.
- Questionnaire en ligne
- Grille d'analyse Garan'tti 2025 (Excel).

*Une ETT prétendant l'agrément ESUS et souhaitant intégrer le fonds pourra se voir attribuer cette garantie, la 1<sup>ère</sup> année **sous réserve** d'obtention de l'agrément d'ici le comité de renouvellement de la garantie l'année suivante.*

*Les structures qui ne disposeraient pas de l'agrément ESUS au moment du **renouvellement** devront **fournir au comité l'accusé de réception de leur dossier complet** afin que le comité puisse constater le principe selon lequel le silence vaut acceptation (au bout de 2 mois).*



## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES ETT ESUS POUR CANDIDATER AU FONDS DE GARAN'TTi

Respect du cadre réglementaire par l'ETT ESUS	
Pour l'ETT ESUS en création	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projet de statuts ou statuts si existants.</li></ul>
Pour l'ETT ESUS déjà créée	<ul style="list-style-type: none"><li>• Statuts de la structure.</li></ul>

Données sur les états financiers de l'ETT ESUS	
Pour l'ETT ESUS en création	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prévisionnel d'exploitation en années N et N+1.</li></ul>
Pour l'ETT ESUS déjà créée	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bilan financier détaillé en année N-1.</li><li>• Compte de résultats détaillé en année N-1.</li></ul> <p><i>En l'absence de bilans financiers définitifs pour l'instruction, possibilité de déposer sur la plateforme les comptes provisoires MAIS <b>certifiés par un expert-comptable</b>. Les bilans financiers définitifs devront <b>obligatoirement être adressés au plus tard le 30/06/25</b>.</i></p>

Données sur la qualité du projet social de l'ETT ESUS	
Pour l'ETT ESUS déjà créée	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport d'activité social et financier en année N-1 et/ou le bilan social de l'ETT ESUS.</li></ul>